Image not found or type unknown

Pression de mon employeur.

Par **yann974**, le **04/08/2014** à **09:24**

Bonjour,
je suis salarié depuis 6 ans dans une entreprise (BTP). Durant les premières années tout ce passait bien. Jusqu'à ce que j'ai eu un litige avec mon responsable l'année dernière concernant les heures supplémentaires. Depuis, mon employeur me fait vivre un cauchemar!
Le pire a commencé l'année dernière:
il m'a convoqué à un entretien préalable au licenciement, je me suis fais assisté par conseiller salarié, car je suis syndiqué. Cette procédure n'a pas abouti, car il n'avait pas de motif sérieux pour pour me licencier. (selon lui mon comportement avait changé, alors que je suis le plus discret et je fais mon travail normalement).Je n'allais pas bien, mais je me suis accroché, car j'ai une famille, et notre situation financière n'est pas stable. Cette année, plusieurs évènements se sont produits je vous citerais les plus important:
- il y a des heures supp pour lesquelles je dois faire des réclamations, car payées à moitié (j'ai demandé à mon employeur un historique de mes heures supp pour pouvoir controler ce qu'il relève je suis en attente).
-Il m'a envoyé un avertissement, car j'ai oublié un matériel sur un chantier(j'étais seul sur ce chantier assez complexe) il dit je cite " s'agissant d'un matériel dangereux pour un utilisateur non confirmé votre décision aurait pu engendrer des conséquences...etc.... Il m'a accusé dans ce courrier d'avoir laissé volontairement le matériel alors que c'était un oubli. J'ai contesté l'avertissement, mais il m'a répondu de plus belle, en me faisant comprendre que je me contredisais bref, il réfute mes déclarations.
- 15 jour plus tard, je reçois un nouveau courrier RAR, me demandant la copie de tous mes diplomes afin de mettre à jour mon dossier personnel. Ce qui m'a étonné puisqu'il y a 6 ans de cela, je lui avait tout donné. Je travaille et j'ai les diplômes et expériences sur ce poste.
- Cette semaine, un matin, alors que tout le monde est à l'atelier, il me demande de lui faire un rapport d'intervention de la veille. un document qui n'a jamais existé depuis que je suis en poste la bas, que personne d'autre n'a eu a remplir. Aucune note de service ou d'information. Je suis le seul a qui il a demandé de faire cela. (Pour info: la veille, il m'avait demandé d'intervenir sur un chantier assez éloigné et vu l'heure qu'il était je l'ai appelé pour le prévenir qu'il était tard, et que je n'aurais pas le temps de terminer la mission. Il m'a demandé de rentrer sans en dire plus.)
-En faisant examiner mes fiche de paies, on s'est aperçu qu'il n'appliquait pas correctement les taux horaires, et qu'il me doit de l'argent depuis 3ans (voir plus.) J'ai fais courrier pour lui réclamer cette somme.

Qu'en pensez vous? est ce que pour vous avec ces détails il n'y a pas de pression de sa part? Je me sens mal, cela ressemble à de l'intimidation. Dans tous mes courriers je lui demande de cesser son comportement...mais ça continue! Mon syndicat me recommande de répondre à ses courriers, et de lui demander des explication concernant ce rapport. Tout le monde me dit qu'il faut partir, mais je ne veux pas demissionner ou partir sans avoir derrière

une sécurité.
merci pour vos reponses.

Par **P.M.**, le **04/08/2014** à **10:50**

Bonjour,
Vous n'aviez pas besoin d'être syndiqué pour pouvoir vous faire assister lors de l'entretien préalable au licenciement par un Conseiller du salarié car c'est un droit absolu lorsqu'il n'y a pas de Représentant du Personnel dans l'entreprise...
Qu'il y ait pression de la part de l'employeur ne veut pas dire que ce soit du harcèlement moral et il peut quand même vous demander un rapport d'intervention pour une mission particulière mais ce qu'il attend peut-être c'est que vous craquiez et à mon avis, il faudrait prendre les choses avec un peu plus de distance sans lui montrer que vous donnez trop d'importance moralement à cela...

Par **yann974**, le **06/08/2014** à **12:12**

Prendre les choses avec un peu plus de distances, j'ai essayé! je ne demande qu'a travailler normalement sans pression, je n'ai absolument rien fait, pourquoi s'acharner sur moi ainsi
Hier encore; j'ai reçu un courrier de sa part: c'est un entretien préalable en vue d'une sanction pouvant aller au licenciement. Et comme par hasard, ce courrier arrive juste après ceux que j'ai envoyé la semaine dernière, pour réclamer des demandes légitimes. Je ne vois pas ce qu'il contre moi.
Concernant le rapport, oui je sais très bien qu'il a le droit de le demander, mais pq le demander qu'a moi, et pas aux autres devant tout le monde. Ce document n'a jamais existé auparavant. Je trouve cela exagéré.

Sur les conseils du syndicat, j'ai envoyé un courrier lui demandant d'expliquer le but de sa demande. Et pour compléter mon premier message, ce rapport ressemble à un interrogatoire car il ne demande rien de précis sur l'intervention elle même. Il insiste surtout sur l'itinéraire, et le temps pris pour le trajet!

Par **P.M.**, le **06/08/2014** à **12:23**

Bonjour,
Ce que vous indiquez comme de l'acharnement remonte quand même à l'année dernière...
Les autres n'ont peut-être pas eu à connaître une intervention qu'ils n'ont pas pu terminer...
Mais si vous demandez un avis et qu'il ne vous sert à rien, je ne vois pas l'intérêt, en tout cas, il vous reste maintenant à attendre la réponse de l'employeur si toutefois il vous en envoie une...

Par **yann974**, le **06/08/2014** à **15:55**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Je suis le plus ancien de la la société, et croyez moi que je ne suis pas le seul à ne pas terminer les missions. Je n'ai pas compris votre dernière phrase, excusez moi quand vous dites: que je demande un avis et qu'il ne me sert à rien...??j'ai un peu l'impression que vous êtes plus du coté employeur...
je n'ai qu'à attendre, oui ça c'est certain. à priori c'est moi qui psychote ... si c'est pas de l'acharnement et bien qu'est ce que c'est. j'ai essayé de vous résumer la situation depuis un an, mais je ne peux tout mettre, ce serait trop long.

Par **P.M.**, le **06/08/2014** à **16:37**

Je ne suis en l'occurrence pas plus du côté employeur que du côté salarié ne connaissant ni l'un ni l'autre mais sans doute ai-je eu tort d'essayer de répondre avec objectivité à vos questions "Qu'en pensez vous? est ce que pour vous avec ces détails il n'y a pas de pression de sa part?"...
Puisque malgré que je vous ai indiqué : "Qu'il y ait pression de la part de l'employeur ne veut pas dire que ce soit du harcèlement moral", vous nous dîtes maintenant : "si c'est pas de l'acharnement et bien qu'est ce que c'est. j'ai essayé de vous résumer la situation depuis un an, mais je ne peux tout mettre, ce serait trop long."
Car au fond, je ne vois pas trop à quoi ça vous servirait que l'on vous dise qu'il y ait pression tant que le harcèlement moral n'est pas démontré et je ne pense pas que ce sera par un rapport d'intervention que vous arriverez à le faire mais si vous voyez une autre manière d'arriver à un résultat alors je vous laisse traiter par vous-même votre sujet puisqu'il faudrait qu'absolument que l'on vous donne raison pour ne pas être taxé d'être pour l'employeur et même peut-être d'ici peu pour le patronat...

Par **yann974**, le **06/08/2014** à **17:42**

ça ne sert à rien la discussion ici est inutile. il est difficile de prouver le harcèlement moral, et effectivement vous ne connaissez pas tous les détails. J'ai moi aussi eu tors de parler de cela. ça ne m'aidera pas plus. merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés